



VEAUCHE, TERRE D'ACCUEIL DU FOOTBALL LIGÉRIEN



Judi 30 mai

Dans la foulée de l'accueil de la Journée Nationale des Débutants, l'U.S. Veauce vient d'organiser un important tournoi de « football en marchant ». Huit équipes venues des départements de la Loire et de la Saône-et-Loire se sont rencontrées à l'occasion de matches de belle qualité, dans un esprit convivial qui convient bien au FOOT EN MARCHANT.



Le groupe des joueurs de l' U.S. VEAUCHE



SORBIERS LA TALAUDIÈRE



A.B.H



SAINT MARTIN LA SAUVETÉ



IGUERANDE (71)



F.C. SAINT-ETIENNE



CHAMBILLY (71)



POLE ADMINISTRATIF

SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.70

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU DISTRICT SAISON 2023-2024

L'assemblée générale élective de fin de saison sportive se déroulera le **vendredi 28 juin 2024**

Lieu : salle MTL (maison du temps libre) - 135 Bd Noël Landy - 42740 Saint-Paul-en-Jarez (Z.I des Fraries)

Lors de cette A.G. du District de la Loire, nous souhaitons rendre hommage à tous nos disparus, dirigeants, joueurs ou membres de votre club, décédés durant cette année civile.

Pour ce faire, nous vous demandons d'envoyer par message électronique à l'adresse suivante district@loire.fff.fr une photo avec le nom, le prénom et la fonction occupée dans le club.

Date butoir : **vendredi 14 juin** (dernier délai requis)

DEMANDES DE LICENCES SAISON 2024-2025

Le Pôle licences de la LAuRAFoot vous informe de l'ouverture de l'enregistrement des licences sur « Footclubs », à compter du mardi 4 juin 2024 (en fin de journée)

Les documents relatifs à la campagne des licences sont d'ores et déjà disponibles

BARRAGE U19 NATIONAL

Neuville-sur-Saône a accueilli, samedi 1er juin, le barrage d'accession au Championnat National U19

Le match Andrézieux-Bouthéon / Annecy se termine sur un score final de 0-0 à la 90^{ème} +5 minutes de jeu.
L'équipe d'**Andrézieux-Bouthéon** se qualifie par 4 tirs au but à 2

(Un match de barrage est organisé entre les premiers de chaque poule de U18 R1 pour déterminer l'accédant championnat national U19)



SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.90

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

Aucun club ne s'étant porté volontaire pour l'organisation de sa réunion de fin de saison et devant le nombre déjà abondant de rendez-vous (centenaire de la Délégation, AG élective du District, AG des clubs, etc), le bureau de la Délégation du Roannais a décidé d'annuler cette réunion de fin de saison, initialement prévue le 20 juin, et vous proposera une réunion de rentrée en septembre.

DATES A RETENIR

- **Samedi 8 juin** : finales des Coupes « INTERSPORT » U18 et U15 à RIORGES

- COUPE « INTERSPORT » U15
à 14h30 : Roannais Foot 42 (2) – Riorges
- COUPE « INTERSPORT » U18
à 17h : Goal Foot – Commelle

- **Dimanche 9 juin** : finales des Coupes « INTERSPORT » D3/D4 et D5 à RIORGES.

- COUPE « INTERSPORT » D5
à 14h : LOIRE SORNIN 3 - PARIGNY ST CYR 2
- COUPE « INTERSPORT » D3 - D4
à 16h30 : ROANNE PORTUGAIS 1 - COMMELLE 1

- **Vendredi 14 juin** : **CENTENAIRE DE LA DELEGATION**, à partir de 18h30, au « Chorum Alain GILLES », situé à proximité de la Halle Vacheresse, à Roanne.

Au plaisir de vous retrouver pour cette belle fête dont voici le programme :

- 18h30 à 19h30 : accueil des invités avec le verre de bienvenue et l'animation musicale du groupe « Jazz Echappement »
- 19h30 : ouverture de la soirée avec intervention des personnalités.
- 20h : buffet
- 21h30 : spectacle avec l'imitateur Raphaël LACOUR.
- 22h30 : gâteau d'anniversaire
- 24h : fin de la soirée

- **Samedi 15 juin** : Super Coupe UNAF, à RENAISON

Rappel des rencontres :

- **14h** : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2
- **16h30** : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3 – D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3

- **Vendredi 28 juin** : Assemblée Générale élective du District de la Loire à ST PAUL EN JAREZ

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement (jeunes et seniors) aura lieu, sur le secteur roannais, aux dates suivantes :

- **Lundi 26 aout, de 8h30 à 17h30**
- **Mardi 27 aout de 8h30 à 17h30**
- **Mercredi 28 aout, de 8h30 à 17h30**

Sur les installations de LENTIGNY.

N'attendez pas, si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction.



POLE REGLEMENTAIRE

Dominique GANDIN

Tél : 06.47.87.29.20

COMMISSION REGLEMENTS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.79

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Président : François RIOUFFREY

Secrétaire : Philippe GUILLOT

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

RAPPEL MONTEES – DESCENTES JEUNES (1^{ère} parution le 24/02/24)

*MONTÉES :

U18

U18 D1 : le 1^{er} accède en U20 R2, suivant les modalités définies par la ligue AURA.

Possibilité de match de barrage entre un représentant du 01, 03, 15, 42, 43 et 63 (décision du Conseil de Ligue du 25/10/23) - L'équipe garde sa place en U18 D1

U18 D2 : les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U18 D1

U18 D3 : le premier de chaque poule accède en U18 D2

U17

U17 D1 : le 1^{er} accède en U18 R2 – L'équipe conserve sa place en U17 D1

U17 D2 : les deux premiers (poule unique) accèdent en U17 D1

U15

U15 D1 : le 1^{er} accède en U16 R2 – L'équipe garde sa place en U15 D1

U15 D2 : les deux premiers de chaque poule (A et B) accèdent en U15 D1

U15 D3 : le premier de chaque poule accède en U15 D2

U14

U14 D1 : le 1^{er} accède en U15 R2 – L'équipe garde sa place en U14 D1

*DESCENTES :

U18

U18 R2 : la ou les équipes descendantes ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

U18 D1 : les équipes classées aux 11^{ème} et 12^{ème} places sont reléguées en U18 D2.

En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 et U16 R2, c'est le 10^{ème} qui descend et ainsi de suite.

U18 D2 : Les équipes classées à la 11^{ème} et 12^{ème} place de chaque poule sont reversées en « poule de brassage » et ainsi de suite

U16

U16 R2 : les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U18 D1 ou U17 D1.

U17

U17 D1 : les équipes classées aux 11^{ème} et 12^{ème} places sont reléguées en U17 D2

En cas de descente(s) de Ligue en U18 R2 ou U16 R2, c'est le 10^{ème} qui descend et ainsi de suite, en U17 D2.

U17 D2 : pas de descente (poule unique)

U15

U15 R2 : les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U17 D1 ou U15 D1.

U15 D1 : les équipes classées aux 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} places sont reléguées en D2.

U15 D2 : les équipes classées aux 11^{ème} et 12^{ème} places de chaque poule sont reversées en « poule de brassage ».

RÉCEPTION DOSSIERS

FORFAIT GÉNÉRAL

Affaire n° R 240 - Commission des Jeunes	563840 ST GALMIER CHAMBŒUF U18 D3 Poule B	J13/14
Affaire n° R 241 - Commission Seniors	504249 SURY LE COMTAL Seniors D5 Poule D	J21/22
Affaire n° R 242 - Commission Seniors	560559 ANZIEUX Seniors D5 Poule D	J22/22
Affaire n° R 243 - Commission Critérium	551926 BONSON ST CYPRIEN Critérium Cd*3 Poule B	J22/22

FORFAIT SIMPLE

Affaire n° R221 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D3 Poule B	J13
Affaire n° R222 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D3 Poule B	J07
Affaire n° R223 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U13 D3 Poule D	J07
Affaire n° R224 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U14 D1	J22
Affaire n° R225 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 à 8 Poule A	J18
Affaire n° R226 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D3 Poule A	J14
Affaire n° R227 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D4 Poule B	J18
Affaire n° R228 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U15 D3 Poule A	J14
Affaire n° R229 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D1	J22
Affaire n° R230 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U17 D2	J26
Affaire n° R231 - Dossier transmis par la Commission des Jeunes U18 D2	J22
Affaire n° R232 - Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule C	J22
Affaire n° R233 - Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule D	J22
Affaire n° R234 - Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule D	J22
Affaire n° R235 - Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule E	J22
Affaire n° R236 - Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule F	J20
Affaire n° R237 - Dossier transmis par la Commission Critérium Cd*1	J18
Affaire n° R238 - Dossier transmis par la Commission Critérium Cd*2 Poule B	J18
Affaire n° R239 - Dossier transmis par la Commission Critérium Cd*3 Poule D	J22

DÉCISIONS

N° R221 : rencontre n°27650524 du 25/05/24 – U18 D3 Poule B : GRAND CROIX LORETTE – ST CHRISTO MARCENOD
Match perdu par forfait à ST CHRISTO MARCENOD, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**GRAND CROIX LORETTE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R222 : rencontre n°27834813 du 25/05/24 – U13 D3 Poule B : ST MARCELLIN EN FOREZ 2 – DERVAUX CHAMBON
Match perdu par forfait à DERVAUX CHAMBON, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST MARCELLIN EN FOREZ 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R223 : rencontre n°27805313 du 25/05/24 – U13 D3 Poule D : ST JUST ST RAMBERT – CO. LA RIVIÈRE
Match perdu par forfait à ST JUST ST RAMBERT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**CO. LA RIVIÈRE**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R224 : rencontre n°26518420 du 02/06/24 – U14 D1 : ST ETIENNE SUD – ST PAUL EN JAREZ
Match perdu par forfait à ST ETIENNE SUD, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST PAUL EN JAREZ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R225 : rencontre n°27652367 du 02/06/24 – U15 à 8 Poule A : ST FERREOL GAMP. FIRMINY – O. RIC. MONTCEL
Match perdu par forfait à ST FERREOL GAMP. FIRMINY, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**O.RIC. MONTCEL**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R226 : rencontre n°27655282 du 02/06/24 – U15 D3 Poule A : ST MARCELLIN EN FOREZ – ST FERREOL GAMP. FIRMINY
Match perdu par forfait à ST FERREOL GAMP. FIRMINY, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST MARCELLIN EN FOREZ**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R227 : rencontre n°27651981 du 02/06/24 – U15 D4 Poule B : SE. AVANT GARDE – DERVAUX CHAMBON
Match perdu par forfait à SE. AVANT GARDE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**DERVAUX CHAMBON**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R228 : rencontre n°27655284 du 02/06/24 – U15 D3 Poule A : ABH – AS. ST ETIENNE
Match perdu par forfait à AS. ST ETIENNE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ABH**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R229 : rencontre n°26530392 du 01/06/24 – U17 D1 : FCO. FIRMINY – ECOTAY MOINGT

Match perdu par forfait à ECOTAY MOINGT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (FCO. FIRMINY.) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R230 : rencontre n°26605487 du 01/06/24 – U17 D2 : MONTAGNES DU MATIN – ST CHARLES VIGILANTE

Match perdu par forfait à MONTAGNES DU MATIN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHARLES VIGILANTE) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R231 : rencontre n°265355987 du 01/06/24 – U18 D2 : ROCHE ST GENEST – RIVE DE GIER

Match perdu par forfait à RIVE DE GIER, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ROCHE ST GENEST) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R232 : rencontre n°26656267 du 02/06/24 – Seniors D3 Poule C : L'ETRAT LA TOUR – LA FOUILLOUSE

Match perdu par forfait à LA FOUILLOUSE, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (L'ETRAT LA TOUR) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R233 : rencontre n°26657849 du 02/06/24 – Seniors D4 Poule D : ST ROMAIN LE PUY – CLEPPE PONCINS

Match perdu par forfait à CLEPPE PONCINS, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST ROMAIN LE PUY) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R234 : rencontre n°26657892 du 02/06/24 – Seniors D4 Poule D : ST GALMIER CHAMBŒUF 3 – OLYMPIQUE FOREZ

Match perdu par forfait à OLYMPIQUE FOREZ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST GALMIER CHAMBŒUF 3) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R235 : rencontre n°26646895 du 02/06/24 – Seniors D4 Poule E : ABH – BONSON ST CYPRIEN

Match perdu par forfait à BONSON ST CYPRIEN, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ABH) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R236 : rencontre n°26638866 du 02/06/24 – Seniors D4 Poule F : GÉNILAC - MONTROND/CUZIEU

Match perdu par forfait à MONTROND/CUZIEU, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (GÉNILAC) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R237 : rencontre n°26483383 du 01/06/24 – Critérium Cd*1 : L'ÉTRAT LA TOUR - LURIECQ

Match perdu par forfait à LURIECQ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (L'ÉTRAT LA TOUR) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R238 : rencontre n°26506457 du 01/06/24 – Critérium Cd*2 Poule B : ST PRIEST EN JAREZ - JONZIEUX

Match perdu par forfait à ST PRIEST EN JAREZ, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (JONZIEUX) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N° R239 : rencontre n°26504453 du 01/06/24 – Critérium Cd*3 Poule D : DOIZIEUX - ST PAL DE MONS

Match perdu par forfait à DOIZIEUX, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST PAL DE MONS) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDES

Amende pour forfait général

563840 ST GALMIER CHAMBŒUF	50 €
504249 SURY LE COMTAL	100 €
560559 ANZIEUX	100 €
551926 BONSON ST CYPRIEN	100 €

Amende pour forfait simple

525870 ST CHRISTO MARCENOD	30 €
547447 DERVAUX	30 €
523656 ST JUST ST RAMBERT	30 €
582734 ST ETIENNE SUD	30 €
533730 ST FERREOL	30 €
533730 ST FERREOL	30 €
500225 AS. ST ETIENNE	30 €
551381 ECOTAY MOINGT	30 €
500153 RIVE DE GIER	30 €

513357 LA FOUILLOUSE	50 €
515183 CLEPPE PONCINS	50 €
560271 OLYMPIQUE FOREZ	50 €
551926 BONSON ST CYPRIEN	50 €
504623 MONTROND/CUZIEU	50 €
552011 LURIECQ	50 €
525875 ST PRIEST EN JAREZ	50 €
523340 DOIZIEUX	50 €
524602 SE. AVANT GARDE	30 €
582741 MONTAGNES DU MATIN	30 €

=====

RÉCEPTION DOSSIERS

- Affaire n°57-

516959 COMMELLE contre 552955 SAVIGNEUX MONTBRISON
Championnat U18 D1 - Match n°26512688 du 22/05/24

Considérant que la rencontre s'est arrêtée à la 79^{ème} minute, suite à la décision du coach de Savigneux Montbrison de ne pas poursuivre la rencontre, en raison de décisions jugées incompréhensibles de l'arbitre.

Suite au rapport de l'arbitre, **M. KHEBAL Ryad**, nous informant de l'arrêt de la rencontre à la 79^{ème} minute, suite à la décision du coach de Savigneux Montbrison, **M. PIGNATELLI Christophe**, de quitter le terrain.

DÉCISION

En conséquence, la Commission des Règlements décide : match perdu par pénalité, moins 1 point au classement, à l'équipe de **SAVIGNEUX MONTBRISON** (Art 23.2.4 des RS du District de la Loire). Amendes : **60 € et 22 €**

Les frais de dossier sont imputés à l'équipe de **SAVIGNEUX MONTBRISON**, soit **40 €**.

Total des amendes pour SAVIGNEUX MONTBRISON : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission des Jeunes aux fins d'homologation.

- Affaire n°58 -

50449 LE COTEAU contre 590282 ST CHAMOND
Championnat U15 D1 - Match n°26511882 du 26/05/24

Évocation du club de **SAINT CHAMOND**, concernant la participation au match du joueur, **M. GIRAUD Nathan**, licence n°2547752515, du club de **LE COTEAU**, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. GIRAUD Nathan**, du club de **LE COTEAU**, était suspendu (**3 matchs ferme à compter du 15/04/24**) le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art. 66 et 66 bis des règlements sportifs du District)

En conséquence, la CR décide :

- match perdu pour **LE COTEAU**. Résultat 0 – 3 en faveur de **ST CHAMOND**

- moins 1 point au classement à l'équipe de **LE COTEAU**. Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de **LE COTEAU** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. GIRAUD Nathan**, licence n°2547752515, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 10/06/24

Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Les frais de dossier sont imputés à **LE COTEAU**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour LE COTEAU : 60 + 22 + 40 + 33 + 50 = **205 €** (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 10/06/24.

- Affaire n°59 -
527379 VILLARS contre 504377 VEAUCHE
Championnat U18 D1- Match n°26512698 du 25/05/24

Évocation du club de VEAUCHE, concernant la participation au match du joueur, **M. LARBI Mounir**, licence n°9602781458, du club de **VILLARS**, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. LARBI Mounir**, du club de **VILLARS**, était suspendu (**1 match ferme à compter du 13/05/24**) le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art. 66 et 66 bis des règlements sportifs du District)

En conséquence, la CR décide :

- Match perdu pour **VILLARS**. Résultat 0 – 1 en faveur de **VEAUCHE**
- moins 1 point au classement à l'équipe de **VILLARS** : Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de **VILLARS** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. LARBI Mounir**, licence n°9602781458, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 10/06/24
Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Les frais de dossier sont imputés à **VILLARS**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour VILLARS : 60 + 22 + 40 + 33 + 50 = 205 € (deux cent cinq euros)

- Affaire n°60 -
551926 BONSON ST CYPRIEN contre 504377 VEAUCHE
Championnat SENIORS D4 Poule E - Match n°26646893 du 26/05/24

Évocation du club de VEAUCHE, concernant la participation au match du joueur, **M. GORD Romain**, licence n°2528702955, du club de **BONSON ST CYPRIEN**, qui était suspendu pour cette rencontre.

DÉCISION

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, la Commission des Règlements se saisit du dossier.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que le joueur, **M. GORD Romain**, du club de **BONSON ST CYPRIEN**, était suspendu (**1 match ferme à compter du 20/05/24**) le jour de la rencontre et ne pouvait participer à celle-ci. (Art.150- 187- 226- de la FFF et Art. 66 et 66 bis des règlements sportifs du District)

En conséquence, la CR décide :

- Match perdu pour **BONSON ST CYPRIEN**. Résultat 0 – 1 en faveur de **VEAUCHE**
- moins 1 point au classement à l'équipe de **BONSON ST CYPRIEN** : Amendes : **60 € et 22 €** (Art 23.2.1 des règlements sportifs du District).

Le club de **BONSON ST CYPRIEN** est amendé de la somme de **50 €** pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle.

La Commission des Règlements dit que le joueur, **M. GORD Romain**, licence n°2528702955, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre, mais lui inflige une suspension d'un match ferme avec prise d'effet au 10/06/24
Amende : **33 €** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension. (Art 226.4 des RG de la FFF)

Les frais de dossier sont imputés à **BONSON ST CYPRIEN**, soit **40 €**.

TOTAL des amendes pour BONSON ST CYPRIEN : 60 + 22 + 40 + 33 + 50 = 205 € (deux cent cinq euros)

Les sanctions sportives sont applicables à partir du 10/06/24.

- Affaire n° R61 -
533556 CHATEAUNEUF 5 contre 51776 ST JOSEPH ST MARTIN 5
Championnat : Critérium C D3 Poule D
Match n°2650445 du 25/05/24

Réserve d'avant-match du club de CHATEAUNEUF confirmé par messagerie officielle du club le 27/05/24

« Je soussigné ? BONJEAN MICHAEL, 2520351298, capitaine du club de CHATEAUNEUF, formule des réserves pour le motif suivant : Je soussigné, Bonjean Michaël, licence n°2520351298, capitaine du club de Châteauneuf, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation au match de toute l'équipe de Saint Joseph Saint Martin 5, pour les motifs suivants : participation à plus de 5 matchs en équipe senior et participation en Coupe de France » Réserve déposée à 17h29

DÉCISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de CHATEAUNEUF, confirmée par mail le 27/05/24, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF, pour la dire recevable.

Après vérification, la Commission des Règlements constate que les joueurs,

- **M. BRUYAS Esteban**, licence n°2544606821,
- **M. BOUCHUT Clément**, licence n°254323622,
- **M CALTAGIRONE Laurent**, licence n°2543757914,

de l'équipe de **ST JOSEPH ST MARTIN**, n'étaient pas qualifiés pour participer à la rencontre, car ils ont participé au match avec l'équipe seniors, en Coupe de France (compétition de ligue) contre HAUT PILAT, le 27/08/23 (Art. 3.1.5 des RS du championnat Critérium du District).

En conséquence, la Commission des Règlements décide : match perdu par pénalité, moins 1 point au classement. Amendes ; **60 €** et **22 €**.

Résultat de la rencontre : 2 – 0 en faveur de **CHATEAUNEUF** (Art. 35.9.2 des RS du District).

Frais de dossier à la charge de **ST JOSEPH ST MARTIN**, soit **40 €**

TOTAL des amendes pour ST JOSEPH ST MARTIN : 60 + 22 + 40 = **122 €** (cent vingt-deux euros)

Dossier transmis à la Commission Critérium pour homologation.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF

J'ai une question ...



*Mon joueur, mon équipe ou mon club a été sanctionné lors d'un match... récemment.
Est-ce que les décisions des sanctions seront prises avant la fin de la saison ?*

ARTICLE 67 - CLÔTURE DES DOSSIERS EN FIN DE SAISON

(Article 185 des RG de la F.F.F.)



Le District doit prendre toutes les décisions réglementaires, pour qu'en fin de saison, aucun dossier de litige relatif aux compétitions terminées (y compris classement, accession, rétrogradation), ne soit ouvert en première instance, postérieurement au 1^{er} juillet.



COMMISSION REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Responsable : Didier ROTA

Membre : Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club, déclarée sur « Footclubs », sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS

FORFAIT GENERAL

- **Affaire n°206** – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule C : ST ANTHEME 1 (3^{ème} forfait simple).

FORFAIT SIMPLE

- **Affaire n°82** – Dossier transmis par la Commission Seniors D3 Poule B
- **Affaire n°83** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule A
- **Affaire n°84** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule B
- **Affaire n°85** – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule C
- **Affaire n°86** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule A
- **Affaire n°87** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule B
- **Affaire n°88** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule C
- **Affaire n°89** – Dossier transmis par la Commission Seniors D5 Poule C
- **Affaire n°90** – Dossier transmis par la Commission Critérium Poule B

DECISIONS

N°82 – Rencontre n°26732063 du 2 juin 2024 : Seniors D3 Poule B : COMMELLE 1 – ASTREE 1

Match perdu par forfait à ASTREE 1, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**COMMELLE 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°83 – Rencontre n°26732238 du 2 juin 2024 : Seniors D4 Poule A : VAL D'AIX 1 – NOIRETABLE 2

Match perdu par forfait à NOIRETABLE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**VAL D'AIX 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°84 – Rencontre n°26725270 du 2 juin 2024 : Seniors D4 Poule B : AVENIR COTE 3 – RHINS TRAMBOUZE 2

Match perdu par forfait à RHINS TRAMBOUZE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**AVENIR COTE 3**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°85 – Rencontre n°26725577 du 2 juin 2024 : Seniors D4 Poule C : ROANNE MAYOTTE 1 – RIORGES 2

Match perdu par forfait à RIORGES 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ROANNE MAYOTTE 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°86 – Rencontre n°26732594 du 2 juin 2024 : Seniors D5 Poule A : LOIRE SORNIN 3 – ST GERMAIN LAVAL 3

Match perdu par forfait à ST GERMAIN LAVAL 3, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**LOIRE SORNIN 3**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°87 – Rencontre n°26725982 du 2 juin 2024 : Seniors D5 Poule B : COUTOUVRE 2 – MONTAGNY 2

Match perdu par forfait à MONTAGNY 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**COUTOUVRE 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°88 – Rencontre n°26733090 du 2 juin 2024 : Seniors D5 Poule C : ASTREE 2 – NOLLIEUX 1

Match perdu par forfait à ASTREE 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**NOLLIEUX 1**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°89 – Rencontre n°26733092 du 2 juin 2024 : Seniors D5 Poule C : ST JUST EN CHEVALET 2 – VERRIERES 2

Match perdu par forfait à VERRIERES 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**ST JUST EN CHEVALET 2**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°90 – Rencontre n°26983248 du 31 mai 2024 : Critérium Poule B : OLYMPIQUE EST ROANNAIS – ESSOR

Match perdu par forfait à ESSOR, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (**OLYMPIQUE EST ROANNAIS**) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDES

Amende pour forfait général :

515713 – ST ANTHEME : 50 €

Amendes pour forfait simple :

548879 – ASTREE : 50 €

504768 – NOIRETABLE : 50 €

549919 - RHINS TRAMBOUZE : 50 €

547504 – RIORGES : 50 €

504424 – ST GERMAIN LAVAL : 50 €

513076 – MONTAGNY : 50 €

548879 – ASTREE : 50 €

533837 – VERRIERES : 50 €

549940 – ESSOR : 50 €

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.



COMMISSION APPEL REGLEMENTAIRE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.84

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

AUDITION DU MARDI 28 MAI 2024 A 17H30

Dossier n°55

Appel du club 524602 AVANT GARDE ST ETIENNE, de la décision de la Commission des Règlements du District de la Loire de Football, prise en date du lundi 6 mai 2024 et notifiée dans le P.V. n°38 du samedi 11 mai 2024

Rappel des sanctions prises en première instance à l'encontre du club requérant :

Décision de la Commission des Règlements : réserve rejetée comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain

Les frais de dossier sont imputés au club AVANT GARDE ST ETIENNE, soit 40 euros.

Référence du match :

- Rencontre n°26666718 du dimanche 21 avril 2024 à 15h, dans la catégorie Seniors D5 Poule E : Ondaine Oc 2 / Se. Avant Garde

Présents : Fabrice BERTHON (président) – M. Pierre FOLLEAS (secrétaire) – Bernard GIRARD – Antonio MARTINS

En la présence des personnes suivantes :

François RIOUFFREYT, président de la Commission des Règlements
Dominique GANDIN, responsable du Pôle Réglementaire

Pour le club 524602 AVANT GARDE ST ETIENNE

- M. Pascal PALAZON, licence n°2500090818 (dirigeant)
- M. Moustohidine YSSOUF, licence n°9602608756 (joueur et capitaine du match)

Notée l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre, M. Kamel MEHENTAL, licence n°2543962881

Jugeant en second ressort,

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrits à l'article 3.4.1 du règlement disciplinaire de la FFF

Après rappel des faits et de la procédure,

Considérant que le club de l'AVANT GARDE ST ETIENNE remet en cause la décision de la Commission des Règlements, à savoir : « réserve non fondée » et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Frais de dossier à la charge du club de l'AVANT GARDE ST ETIENNE, soit 40 euros

Considérant que pour prendre sa décision, la Commission des Règlements s'est basée sur les pièces versées au dossier

Sur ce,

Attendu que la réserve d'avant-match du club de l'AVANT GARDE ST ETIENNE n'apparaît pas sur la feuille de match FMI ;

La commission de céans regrette que l'officiel de la rencontre n'ait pas répondu à la demande d'observation ;

Considérant qu'après vérification au fichier, la commission de première instance n'a constaté aucune participation irrégulière de joueurs ;

Attendu que seule l'apparition d'un élément nouveau peut justifier la modification de la précédente décision ;

Les personnes auditionnées n'ayant pas pris part aux délibérations ni à la décision ;

Par ces motifs, la Commission d'Appel,

- confirme la décision de la Commission des Règlements, prise lors de sa réunion du lundi 6 mai 2024, notifiée dans le PV n°38 du samedi 11 mai 2024
- met les frais d'appel inhérents à la présente procédure d'un montant de 100 euros (cent euros) au club 524602 AVANT GARDE ST ETIENNE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévu aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le président
F. BERTHON

La secrétaire
MP. FOLLEAS

POLE CLUBS ET DEVELOPPEMENT



Michel BARSOTTI

Tél : 06.74.09.64.01

COMMISSION TECHNIQUE

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.81/83

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Président : TEIL Michel – 06 22 74 80 81

CTD-PPF : PUPIER Ludovic – 07 61 54 08 08

CTD-DAP et secteur Roannais : VALLAS William – 07 61 54 08 24

Secteur Stéphanois Forez et Milieu Scolaire : MANCEAU Sébastien – 07 61 54 07 76

Secteur Gier Ondaine : JACON Alain – 07 63 17 10 25

Secteur Plaine : SIAS Bruno – 07 63 17 10 36

FORMATIONS

Educateurs ayant obtenu le CFF3 sur les certifications.

JASLEIRE Jérôme (Montrond les Bains)

MATTEI Geoffrey (La Chaumière)

MOUGEOT Mike (St Paul en Jarez)



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

COUPES DE LA LOIRE et COUPE VALEYRE/LEGER

Elles se dérouleront le **samedi 8 juin**, sur le **complexe sportif de Villars**, avec le programme suivant :

14h : Coupe Valeyre/Léger : Villars 2 - St Galmier Chamboeuf 2

16h : Coupe de la Loire féminine : As. St Etienne 2 – Sorbiers La Talaudière

18h : Coupe de la Loire masculine : Chavanay – L'Etrat La Tour

COURRIERS RECUS

Haut Forez : changement de terrain pour le 2 juin en D4 Poule D.

Sury le Comtal : déclare forfait en D5 Poule D le 26 mai : transmis aux règlements.

Montrond/Cuzieu : déclare forfait en D4 Poule F le 2 juin : transmis aux règlements.

Laurafoot : **clôture des engagements en Coupe de France le 15 juin.**

Pays de Coise : changement de terrain en D3 Poule C le 2 juin.

Olympique Forez : déclare forfait en D4 Poule D le 2 juin : transmis aux règlements.

La Fouillouse : déclare forfait en D3 Poule C le 2 juin : transmis aux règlements.

Abh : changement de terrain en D4 Poule E et D5 Poule D le 2 juin.

Anzieux : déclare forfait en D5 Poule D le 2 juin : transmis aux règlements.

Bonson St Cyprien : déclare forfait en D4 Poule E le 2 juin : transmis aux règlements.

Plaine Poncins : déclare forfait en D4 Poule D le 2 juin : transmis aux règlements.



COMMISSION SENIORS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Responsable : Alain CABERLON

Membres : Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

COURRIERS REÇUS

Astrée : concerne les forfaits des équipes 1 et 2.

Coutouvre : concerne le forfait de Montagny 2.

Noirétable : concerne le forfait de l'équipe 2.

Riorges : concerne le forfait de l'équipe 2.

St Germain Laval : concerne le forfait de l'équipe 2.

Verrières : concerne le forfait de l'équipe 1.



COMMISSION COUPES SENIORS

Délégation du Roannais
Tél : 04.77.44.51.95

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Responsable : Alain CABERLON

Membres : André MAGNIN – Alain PARATCHA - Bernard THIVEND

FINALES : DIMANCHE 9 JUIN A RIORGES

- COUPE « INTERSPORT » D5

à 14h : LOIRE SORNIN 3 - PARIGNY ST CYR 2

- COUPE « INTERSPORT » D3/D4

à 16h30 : ROANNE PORTUGAIS 1 - COMMELLE 1

Les clubs de Loire Sornin et Roanne Portugais sont priés d'amener leur tablette, en tant que clubs recevant.

Chaque club qualifié doit présenter six ramasseurs de balle.

Le ballon du match sera fourni par la Délégation, mais les clubs devront mettre également un ballon à disposition, en cas de besoin.



COMMISSION DELEGUES

District de la Loire

Tél : 04.77.44.51.90

Réunion du 3 juin 2024

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Président : Francis VIDRY - 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

RAPPORTS : ceux-ci doivent être rédigés directement en ligne, depuis votre compte personnel « MY FFF »

SAMEDI 8 JUIN

- FINALES COUPES SENIORS à VILLARS

- VALEYRE/LEGER à 14h : VILLARS contre ST GALMIER CHAMBOEUF
- DE LA LOIRE à 18h : CHAVANAY contre L'ETRAT LA TOUR

Délégué : M. Charly PANTANO

FEMININES A 11, à 16h : AS. ST ETIENNE contre SORBIERS LA TALAUDIÈRE

Délégué : M. Souhil MANESRI



COMMISSION JEUNES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.87

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Président : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
Secrétaire : Gérard D'ANGELO - 06 15 97 16 67
Courrier : Michel RIBIER - 04 77 92 28 87
Coupes Jeunes : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U13 : Souhil MANESRI - 06 51 27 25 99
U7 / U17 / U18 : Charles BOULOGNE - 06 81 76 10 01
U7 / U14 / U15 : Laurence PASQUIER - 06 51 59 73 90
U9 : Alain CERRUTTI - 06 79 86 98 88 (uniquement sur messagerie vocale, SMS ou mail)
U11 : Anthony CORDOVA - 07 81 09 81 28
Jeunes Pousses : Thomas BESSON - 06 61 62 95 43

COURRIERS REÇUS

Bords de Loire : terrain match U15 D4 du 02/06.
St Ferréol Gampille : forfaits rencontres U15 D3 et U15 à 8 du 02/06.
St Jean Bonnefonds : terrain match U15 D3 du 02/06.
St Etienne Métare : feuilles de plateau U9 D2.
St Anthème : feuille de plateau U9
Feurs : horaire match U18 D2 du 01/06 ; demande horaire match U18 D2
Anzieux : horaire match U18 D3 du 01/06 ; horaire match U18 D2.
St Just St Rambert : absence club adverse match U13 D3 ; feuille de match U11 du 25/05.
Andrézieux Bouthéon : feuilles de matchs U9F et U11F du 25/05.
Loire Forez : feuilles de match U11 D3 et U13 D3 du 25/05.
Sury le Comtal : feuilles de match U11F et U11 D3 du 25/05.
Montagnes du Matin : forfait match U17 D2 du 01/06.
St Marcellin en Forez : demande information match U13 D3.
Lignon Couzan : feuille de match U15 D2 du 02/06.
St Chamond : résultat match U17 D1.
Rive de Gier : forfait match U18 D2 du 01/06.
Ecotay Moingt : forfait match U17 D1 du 01/06.
Sorbiers La Talaudière : terrain match U17 D1 du 01/06.
St Etienne Sud : forfait match U14 D1 du 02/06.

INFORMATIONS AUX CLUBS

- A l'attention des clubs :

Tous mails concernant la Commission des Jeunes doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

technique-jeunes@loire.fff.fr

INFORMATIONS U17 / U18

Rappel montées / descentes

U18 D1

Le 1^{er} monte en U20 R2 ou joue les barrages d'accèsion (8 places sont offertes aux districts dont 6 possédants un championnat U20).
Les 4 derniers descendent en U18 D2, si pas de descente Ligue.

U18 D2

Les 2 premiers de chaque poule montent en U18 D1.
Les 2 derniers descendent en D3 phase 1.

U18 D3

Les 1^{ers} de chaque poule (4) montent en U18 D2.

U17 D1

Le 1^{er} monte en U18 R2
Les 2 derniers descendent en U18 D2, si pas de descente de Ligue (U16 R2).

U17 D2

Les 2 premiers montent en U17 D1.

INFORMATIONS U14 / U15 / U15 à 8

Rappel montées / descentes

U15 R2 :

Les équipes descendantes du championnat AURA ont le choix de descendre en U17 D1 ou U15 D1.

U15 D1 :

Le 1er accède en U16 R2 – L'équipe garde sa place en U15 D1.

Les 4 derniers descendent en D2.

U15 D2 :

Les deux premiers de chaque poule (A et B) montent en U15 D1

Les deux derniers de chaque poule sont relégués en « poule de brassage » D15

U15 D3 :

Le premier de chaque poule accède en U15 D2

U14 D1 :

Le 1er accède en U15 R2 ou garde sa place en U14 D1



COMMISSION JEUNES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.94

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Responsable Commission : Paul BRIDEAU : 06 26 29 49 27

Membres : Jean-Luc AUGEREAU : 06 65 24 14 40 - Jean-Louis MICHEL : 06 79 04 61 39

COURRIERS RECUS

Bois Noirs : changement de stade en U15 D2.

Emmanuel CHAVANY : rectificatif sur score en U18 D3.

Fc. Roanne : forfait en U18 D3.

Goal Foot : souhait de maintenir l'équipe U15 en D2, en cas de désistement ; changement de stade en U15 D2.

Lignon Couzan : changement de stade en U15 D2 et en U18 D3.

St Anthème : forfait en U18 D3.

COUPES DU ROANNAIS « INTERSPORT »

En raison des conditions climatiques qui restent incertaines, la mairie de Riorges a demandé qu'en fonction de la météo, les finales jeunes du **samedi 8 juin** puissent éventuellement avoir lieu sur le terrain synthétique du complexe Galliéni. Les 4 clubs qualifiés sont priés d'en prendre bonne note et donc de prévoir l'utilisation des chaussures adéquates.

14h30 : U15 : Roannais Foot 42 (2) – Riorges

Délégués : Paul BRIDEAU – Jean-Luc AUGEREAU

17h : U18 : Goal Foot – Commelle

Délégués : Paul BRIDEAU – Jean-Louis MICHEL

Les clubs de Roannais Foot 42 et Goal Foot, étant considérés comme club recevant par le biais du tirage au sort, sont priés de prévoir l'utilisation de leur tablette pour la FMI. D'avance merci.

Le ballon du match sera fourni par la Délégation, mais les clubs devront mettre également un ballon à disposition, en cas de besoin.

U13

AVIS AUX CLUBS

Dans les calendriers de la seconde phase qui apparaissent sur le site du District, il ne faut pas tenir compte de la journée 9 (8 juin) qui est indiquées comme reportées et qui ne seront pas disputées.



COMMISSION FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.95

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Responsable : Bernard THIVEND - 06 81 48 05 03

Membre : Alain PARATCHA

FINALES DES COUPES « CRITERIUM »

La Délégation du Roannais remercie très sincèrement le club de **LOIRE SORNIN** pour avoir parfaitement su orchestrer les finales des Coupes de l'**AMITIE** et **DALFORT**. Les organisateurs ont réservé un excellent accueil aux participants et leur ont offert des conditions de jeu optimales, sur le terrain d'honneur de Pouilly sous Charlieu.

Soulignons également que les rencontres **ST DENIS DE CABANNE – PARIGNY ST CYR** et **BUSSIÈRES – GOAL FOOT** se sont disputées dans un excellent état d'esprit, à l'image de ce que doit être le « Foot Loisir ».



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44
Secrétaire : Chantal DEGOULANGE - 06 07 89 27 80
Responsables championnats et coupes : Claire BROUSSET
Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE
district@loire.fff.fr

COURRIER RECU

Astrée

COUPES DE LA LOIRE

La finale Seniors à 11 aura lieu le **samedi 8 juin à Villars, à 16h.**

Les autres finales des coupes auront lieu à **Riorges, le dimanche 9 juin :**

- U15F à 10h
- U18F à 12h
- Seniors à 8 complémentaire à 14h
- Seniors à 8 principale à 16h.



COMMISSION ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.73

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Président : Pascal REBAUD - 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON - 06 63 69 23 83
CTDA : Benoît CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr – 07 63 17 10 40
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD - 06 12 56 53 43
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Cédric MARY - 06 17 32 72 73
Vérifications rapports : Cédric MARY - 06 17 32 72 03
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR - 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Issa GHADAB - 06 52 68 08 97
Intendant CDA : Daniel DOSNON - 06 15 45 13 27 ; Guy RUBAT - 06 44 91 08 74
Trésorier : Raphaël LEBLANC - 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND - 06 98 40 81 79

RENOUVELLEMENT DOSSIER

- Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025 est en ligne sur le site du District, rubrique **ARBITRAGE** ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024 - 2025

Le questionnaire en ligne 2024 - 2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LtdmQG4W5aTgHA>

A VOS AGENDAS

- 16 juin 2024, Saint-Joseph de 9h à 17h : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires 2023-24 repas compris pris sur place. Merci par avance de remplir le formulaire envoyé par mail.
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr.

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

COURRIERS RECUS

M. AITSY Jamaa : rapport pour réserve technique.

M. LEKHAL Amin : justification de son retard pour la rencontre du week-end.

IMPAYES

Messieurs les arbitres si vous avez des impayés nous vous prions de bien vouloir les envoyer rapidement.

Les comptes s'arrêtant fin Juin pour la saison 2023/2024 au-delà de cette date aucun impayé ne sera pris en considération.



COMMISSION ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

- Responsable C.A. : Tonio RODRIGUES - 06 80 40 26 80
- Membres : Nordine BEZZAH – Léo DUSSUD - Jean-Luc GAILLARD – Jean-Claude LIGOUT
- Désignations Seniors : Nordine BEZZAH - 06 42 58 50 13
- Désignations critères : Jean-Luc GAILLARD - 06 78 90 50 28
- Secrétaire arbitres seniors et jeunes : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
- Responsable Observation et Valideur rapport Nord / Sud : Cédric MARY - 06 17 32 72 03

INDISPONIBILITES

- M. TRONCY Denis : le 16 juin
- M. CHAVANY Emmanuel : le 8 juin
- M. BILLOUX Serge : les 8 et 9 juin
- M. OULDBOUKHITINE Lyece : du 9 juin au 15 septembre
- M. PALEAU Morgan : le 30 juin ; du 15 août au 2 septembre

COURRIER RECU

M. PALEAU Morgan : certificat médical : prompt rétablissement.

RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024/2025** est en ligne sur le **site du District**, rubrique **ARBITRAGE**, ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024/2025

Le questionnaire en ligne 2024/2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs, est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LtdmQG4W5aTgHA>

IMPORTANT

Les arbitres suivants sont priés de fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2024, document indispensable au renouvellement de la licence pour la future saison. Prévoir rendez-vous chez cardiologue dès à présent car très long à obtenir.

MM. PARANDON Alban – PALEAU Morgan – TACHON Mickaël

A VOS AGENDAS

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr.

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

- dimanche 16 juin, de 9h à 17h à St Joseph (repas midi offert par le District) : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires jeunes et seniors 2023-24 ;
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

NOTES AUX ARBITRES

- LES INDISPONIBILITES DOIVENT PARVENIR **AU MOINS 3 SEMAINES A L'AVANCE**. Le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect.

- Pensez **IMPERATIVEMENT** à prendre en photo la composition des équipes, pouvant être utile, suite à un dysfonctionnement de la FMI.

- Les drapeaux BIP seront désormais disponibles sur **RESERVATION OBLIGATOIRE** par mail (mail de la Délégation : delegation-roanne@loire.fff.fr) pour le lundi à 17h (dernier délai).

Les drapeaux devront être retirés le lundi avant 18 h. La location sera de 3 euros.

Le retour se fera **OBLIGATOIREMENT** le lundi suivant, avant 17h.

Les drapeaux sont accessibles à **TOUS LES ARBITRES**, sans exception, centraux ou assistants.

UNAF ROANNE

Prochaines dates à retenir.

- **Samedi 15 juin : Super Coupe UNAF, stade de RENAISSON**

Rappel des rencontres :

- **14h : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2**
- **16h30 : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3/D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3**

- **Samedi 22 juin** : journée familiale : un mail a été adressé. Fin des inscriptions le 10 juin.



COMMISSION JEUNES ARBITRES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

Président : Pascal REBAUD - 06 14 68 55 67
Responsable de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Florian REBAUD - 06 28 47 08 76
CTDA : Benoit CHANDELIER par mail bchandelier@loire.fff.fr – 07 63 17 10 40
Responsable adjoint de la Sous-Commission des Jeunes Arbitres : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Responsable pôle formation : Victor PEREIRA - 06 16 98 37 18
Validations rapports : Tahar CHALABI – 06 62 58 38 19
Désignations U18 –U17 : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Désignations U15-U14 : Guessoum OUSSAMA – 07 83 34 88 66
Désignations observateurs, accompagnateurs : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
Désignations Ligue jeunes : Guillaume DUPUY - 06 88 57 47 48
Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Yssa GHADAB – 07 83 34 88 66
Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian AURAND - 06 98 40 81 79

RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024 - 2025 est en ligne sur le site du District, rubrique ARBITRAGE ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au 15 juillet 2024.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024 - 2025

Le questionnaire en ligne 2024 - 2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LtdmQG4W5aTgHA>

A VOS AGENDAS

- 16 juin 2024, de 9h à 17h à Saint-Joseph : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires 2023-24 ; repas compris pris sur place. Merci par avance de remplir le formulaire envoyé par mail.
- samedi 29 juin + 6/7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante arbitres@loire.fff.fr.

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

COURRIERS RECUS

M. MAAFA Yanis : demande de changement de district en raison de ses études.

CONVOCATIONS ARBITRES

M. GUEGUEN Gwendal : vous êtes convoqué à la SCJA du District de la Loire, lundi 17 Juin à 19h30, pour affaire vous concernant.

IMPAYES

Messieurs les arbitres, si vous avez des impayés, nous vous prions de bien vouloir les envoyer rapidement.
Les comptes s'arrêtant fin juin pour la saison 2023/2024 : au-delà de cette date, aucun impayé ne sera pris en considération.



COMMISSION JEUNES ARBITRES

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.96

PV N°42 DU SAMEDI 08/06/2024

Réunion du 3 juin 2024

- Désignations : Léo DUSSUD - 07 82 64 63 66
- Secrétaire : Jean Claude LIGOUT
- CTDA : Benoit CHANDELIER - 07 63 17 10 40 – mail : bchandelier@loire.fff.fr
- Désignations observateurs : Meyer JRAD - 06 65 32 27 52
- Validations rapports : Tahar CHALABI - 06 62 58 38 19

COURRIER ADRESSE

M. MARCHAND Enzo : rapport accompagnement de M. SERINO Alexandre

CONVOCATION

M. MARCHAND Enzo : lundi 10 juin à 18h, pour affaire vous concernant

RENOUVELLEMENT DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Le dossier de renouvellement de la licence « arbitre » pour la saison 2024/2025** est en ligne sur le **site du District**, rubrique **ARBITRAGE**, ou directement à cette adresse : <https://loire.fff.fr/arbitrage/renouvellement-licence-arbitre-2024-25/>

À noter : la date limite de retour est fixée au **15 juillet 2024**.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE POUR TOUS LES ARBITRES ET LES OBSERVATEURS - SAISON 2024/2025

Le questionnaire en ligne 2024/2025 des arbitres toutes catégories, jeunes et seniors, gérés par la CDA de la Loire, et des observateurs, est à effectuer sur un formulaire informatique, du mercredi 1er mai jusqu'au lundi 15 juillet, à 23h59. Au mardi 16 juillet à 00h, il ne sera plus possible d'enregistrer les réponses et de valider le questionnaire.

LIEN : <https://forms.gle/qJ9LtdmQG4W5aTgHA>

IMPORTANT

Les arbitres suivants sont priés de fournir une échographie cardiaque pour le 30 juin 2024, document indispensable au renouvellement de la licence pour la future saison. Prévoir rendez-vous chez cardiologue dès à présent car très long à obtenir.

MM. CORTIER Loïc – ELEKA Aaron – GEZGIN Gani - TOK Berat – VATAN Boris

A VOS AGENDAS

Conformément à l'article 24.1 du R.I. de la CDA Loire, votre présence aux rassemblements de mi-saison organisés par la CDA était obligatoire.

Pour les absents, vous devez envoyer votre justificatif (ex. attestation employeur) au plus tard vendredi 15 mars à l'adresse suivante : arbitres@loire.fff.fr.

Si votre absence n'est pas justifiée alors vous vous exposez à un retrait de désignations ainsi qu'un malus au classement de fin de saison.

- dimanche 16 juin, de 9h à 17h à St Joseph (repas midi offert par le District) : module 8 = rassemblement de tous les arbitres stagiaires jeunes et seniors 2023-24 ;
- samedi 29 juin + 6 et 7 juillet (lieu à confirmer) : FIA n°1 de la saison 2024-25 ;
- samedi 14 septembre, à la salle des fêtes des Bullieux, de 8h à 18h : Assemblée Générale de la saison 2024-25.

UNAF ROANNE

Prochaines dates à retenir.

- **Samedi 15 juin : Super Coupe UNAF, stade de RENAISSANCE**

Rappel des rencontres :

- 14h : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » U18 contre le club roannais le mieux classé en championnat U18 D2
- 16h30 : vainqueur de la Coupe « INTERSPORT » D3 – D4 contre le club roannais le mieux classé en championnat District 3

- Samedi 22 juin : journée familiale un mail a été adressé. Fin des inscriptions le 10 juin.



ECHOS DU DISTRICT

LES FINALES DES COUPES DE LA LOIRE FÉMININES 2024

Ils sont sept clubs à se partager les cinq finales des Coupes de la Loire Féminines qui auront lieu le week-end prochain.

PROGRAMME



Samedi 8 juin à Villars :

16h : finale Féminines à 11 : **As. Saint-Etienne – Sorbiers La Talaudière**

Dimanche 9 juin à Riorges :

10h : finale U15 : **Sorbiers La Talaudière – Fco. Firminy**

12h : finale U18 : **Riorges – Andrézieux Bouthéon**

14h : finale Seniors à 8 complémentaire : **Périgneux St Maurice – Sorbiers La Talaudière**

16h : Finale Seniors à 8 principale : **Fco. Firminy – Lignon Couzan**

Rappel finales 2023 :

Seniors à 11 (ASSE – Sorbiers Talaudière 1-0) ; Seniors à 8 complémentaire (Haut Pilat - Génilac 3-2) ; U18 (Andrézieux-Bouthéon - Riorges 6-2) ; U15 (Andrézieux-Bouthéon - Firminy 9-1)
(La finale Seniors à 8 principale ne s'est pas disputée)

PRÉSENTATION DES CLUBS

SORBIERS LA TALAUDIÈRE (3 équipes en finale)



Affiliation FFF : juillet 2019. Fusion de l'Es. La Talaudière (1924) et l'Es. Sorbiers (1963)

Effectif 2024 : 572 licenciés pour 34 équipes

Niveau équipe fanion (masculine) : Département Division 1

Foot féminin : 87 joueuses pour 5 équipes (U11 – U13 – U15 – Seniors à 8 (D3) – Seniors à 11 (R2))

Equipe féminine à 11 : effectif total = 38 joueuses Seniors.

Championnat Régional 2 : championne avec un point d'avance sur Domérat

Qualification Coupe de la Loire : 1/4 : Haut Forez (9-1) – 1/2 : Riorges (2-0)

Coach : Chérif BOUNOUAR

Adjoint : Pascal PERRIER, au club depuis 6 ans ; joueur à L'Etrat (18 saisons), puis St Priest en Jarez (joueur puis éducateur)

Equipe féminine à 8 : effectif total = 38 joueuses Seniors.

Championnat Division 3 : 2^{ème} à 7 points de Monts et Plaine

Reversée en Coupe Complémentaire : 1^{er} tour : Sury le Comtal (4-1) – 1/4 : Plaine Ponsins (3-0 forfait) – 1/2 : Haut Forez (1-0 pénalité)

Coach : Luc DEVOUASSOUX, 60 ans ; joueur à Sorbiers (83-94), puis St Christo Marcenod + Grand Quartier ; retour à Sorbiers (F.L et + de 40 ans) ; éducateur depuis 2010 (U9, U11, U13) ; coach féminin depuis 2017 (U15, U18, puis Seniors à 8).

Adjoint : Christophe VALOIS, dirigeant et adjoint des Féminines à 8 depuis 7 ans.

Equipe U15 : effectif de 12 joueuses.

Championnat : Division 1

Qualification Coupe de la Loire : 1^{er} tour : Cours (3-0 forfait) – 1/4 : Villars (1-1 tab.) – 1/2 : Riorges (4-4 tab.)

Coach : Julie VALOIS, au club depuis 13 ans ; dirigeante depuis 5 ans ; titulaire du BPJEPS ; responsable U9 (2 ans), puis responsable des catégories jeunes féminines depuis 3 ans.

Adjointe : Elise BRUNEL, au club depuis un an ; joueuse depuis l'âge de 9 ans (St Jean Bonnefonds, ASSE, L'Etrat et Sorbiers Talaudière)

AS. SAINT-ETIENNE (finale Seniors à 11)



Affiliation FFF : avril 1920

Effectif 2024 : 627 licenciés pour 17 équipes

Niveau équipe fanion masculine : Ligue 1.

Foot féminin : 150 joueuses pour 9 équipes (U7 – U9 – U11 – U13 – U15 – U19 – Seniors R1 – Seniors D1 Arkema)

Equipe féminine R1 : effectif = 20 joueuses

Championnat Régional 1 : championne avec un point d'avance sur Chassieu-Décines

Qualification Coupe de la Loire : 1/4 : Andrézieux Bouthéon (1-0) – 1/2 : Monts et Plaine (9-0)

Coach : Abdoulaye COULIBALY, 48 ans, 3^{ème} saison au club ; joueur pro (Nîmes, Clermont, ...) et éducateur dans différents clubs ligériens (Andrézieux, Veauche, Feurs)

FCO. FIRMINY (2 équipes en finale)



Affiliation FFF : mars 1930. Fusion du Fc. Firminy et du Cs. du Soleil ; fusion avec Fc. Prairies Féminin en 2020.

Effectif 2024 : 591 licenciés pour 41 équipes

Niveaux équipe fanion masculine : Régional 2

Foot féminin : 143 joueuses pour 7 équipes (U9 – U11 – U13 – U15 – U18 – Seniors à 8 (Div.1) – Seniors à 11 (District))

Equipe féminine à 8 : effectif total = 35 joueuses Seniors

Championnat Division 1 : 5^{ème} à 10 points du champion, Astrée

Qualification en Coupe de la Loire : 1^{er} tour : Olympique Est Roannais (3-0) – 2^{ème} tour : Pays de Coise (4-2) – 3^{ème} tour : St Just St Rambert (3-0) - 1/4 : Montagnes du Matin (1-0) – 1/2 : Pouilly les Nonains (3-2)

Coach : Mélanie ORELUT, 28 ans, deuxième année au club ; joueuse en mixte au Fc. Luriecq, puis judo et natation ; reprise à 18 ans, pour 6 ans à St Hilaire (ASSHML), puis 3 ans au Fc. St Etienne (R2).

Adjointe : Audrey CAPDEVILLA, 42 ans, 10 ans au club.

Equipe U15 : effectif de 22 joueuses

Championnat : Division 1

Qualification en Coupe de la Loire : 1^{er} tour : La Fouillouse (3-2) – 1/4 : Feurs (9-1) – 1/2 : Fc. Roanne (3-0)

Coach : Claire OSTARD, 41 ans ; 1^{ère} année au club , longtemps éducatrice au Fc. Roche St Genest (U13F et U15F)

Adjointe : Morgane CELLE FOUILLET

LIGNON COUZAN (finale Seniors à 8)



Affiliation FFF : juillet 2023. Fusion de Lignon Fc. (anciennement Boën Trelins en 1999) et As. Couzan (1995)

Effectif 2024 : 326 licenciés pour 19 équipes

Niveau équipe fanion masculine : Département Division 2

Foot féminin : 20 joueuses (U15 – Seniors à 8)

Equipe féminine à 8 : effectif de 12 joueuses

Championnat Division 3 : championne avec 12 points d'avance sur St Martin la Sauveté

Qualification Coupe de la Loire : 1^{er} tour : Olympique Forez (10-1) – 2^{ème} tour : Chateauneuf (7-1) – 1/4 : St Chamond (4-0) – 1/2 : Avenir Cote (2-0)

Coach : Christophe BERNARD, 51 ans ; de 1981 à 2023, à l'Us. Couzan puis As Couzan ; dirigeant depuis 2006 (U9-U13-U15-U15F-U18F-Féminines à 8)

Adjoint : Michel DELAINE

PERIGNEUX SAINT-MAURICE (finale complémentaire à 8)



Affiliation FFF : juillet 2021. Fusion de St Maurice en Gourgois (1974) et Fc. Périgueux (1985)

Effectif 2024 : 267 licenciés pour 16 équipes

Niveau équipe fanion masculine : Département Division 2

Foot féminin : 36 joueuses (Seniors à 8)

Equipe féminine à 8 : effectif de 21 joueuses

Championnat Division 2 : championne avec 6 points d'avance sur Avenir Côte

Reversé en Coupe Complémentaire : 1^{er} tour : St Hilaire Cusson Valmite (6-0) – 1/4 : Ric. Ol. Montcel (5-1) – 1/2 : St Martin la Sauveté (2-1)

Coach : Yvan BOCHENECK, 51 ans ; foot très jeune puis cycliste de haut niveau (national jusqu'à 22 ans) ; reprise foot de 2004 à 2011 ; coach des équipes de jeunes et des Féminines depuis cette saison.

Adjoint : Fred FAURE

RIORGES (finale U18)



Affiliation FFF : juillet 1998

Effectif 2024 : 445 licenciés pour 34 équipes

Niveau équipe fanion masculine : Département Division 3

Foot féminin : 97 joueuses

Equipe U18 : effectif de 19 joueuses

Championnat Régional 2 : championne « Play Down » avec 5 points d'avance sur Aurillac

Qualification Coupe de la Loire : 1/4 : Monts et Plaine (1-1 tab.) – 1/2 : Firminy (15-0)

Coach : Manuel ANTUNES, 48 ans, au club depuis 6 ans ; joueur à Savigneux ; entraîneur à Bois Noirs et Noirétable, avant d'intégrer le projet féminin de Riorges.

ANDREZIEUX BOUTHÉON (finale U18)



Affiliation FFF : mai 1947

Effectif 2024 : 646 licenciés pour 46 équipes

Niveau équipe fanion masculine : National 2

Foot féminin : 104 joueuses (U9 - U13 – U18 - Seniors)

Equipe U18 : effectif de 25 joueuses

Championnat Régional 1 : 3^{ème} à 11 points de Bourg Péronnas

Qualification Coupe de la Loire : 1/4 : Dervaux (18-0) – 1/2 : Savigneux Montbrison (12-0)

Coach : Bafode DIAWARA, 33 ans, 1^{ère} année au club ; 10 ans à l'As. Montferrand

LA PAROLE EST AUX COACHS

Finale Seniors à 11 : Sorbiers La Talaudière – ASSE



Pascal PERRIER (STF) :

« Pour l'avoir vécu l'année dernière, nous savons que ce match contre l'ASSE sera très compliqué. C'est une équipe très complète et bien en place. Elle part favorite mais nous avons les qualités pour la contrarier. J'espère qu'on va créer l'exploit. Je sais que nos joueuses en sont capables et j'ai confiance en elles. »

Abdoulaye COULIBALY (ASSE) :

« C'est la même affiche que la saison dernière. Victoire difficile (1-0) contre une belle équipe du STF qui sort d'une très belle saison, avec une montée en R1. Nous les félicitons pour cette montée et nous les retrouverons avec plaisir la saison prochaine. En cette fin de saison, notre souhait est de réaliser nos trois objectifs : championnat, Coupe LAURA et Coupe de la Loire. Nous avons déjà réussi les deux premiers. Ce sera une belle finale pour représenter au mieux le foot féminin dans notre département. »

Finale Seniors à 8 : Fco. Firminy – Lignon Couzan



Mélanie ORELUT (Fco. Firminy) :

« C'est la première fois que notre équipe 2 arrive en finale et, quoiqu'il arrive, ça restera historique et une fête le jour J. Nous sommes fières de leur parcours et de la saison. Nous avons un groupe jeune et pour certaines, débutantes cette année. Mais elles ne demandent qu'à apprendre et c'est un vrai plaisir de les coacher. Depuis la victoire en demi-finale, elles sont très assidues aux entraînements et veulent ramener la coupe à la maison »

Christophe BERNARD (Lignon Couzan) :

« Cette finale était un objectif car on savait qu'en championnat, on aurait moins de rivalité. On a passé les tours sans trop de difficultés, à part la demi-finale contre Avenir Côte. On a hâte d'y être, même si on sait que ce sera compliqué contre Firminy qui joue en Division 1 et qui a, en plus, une équipe à 11. Nous allons jouer crânement notre chance et, quel que soit le résultat, on aura fait une saison exceptionnelle avec un groupe soudé et toujours investi dans la vie du club lors des manifestations. »

Finale complémentaire à 8 : Périgueux St Maurice – Sorbiers La Talaudière



Yvan BOCHENECK (PSM) :

« Les filles sont motivées car il reste un match unique à gagner (une finale, ça ne se joue pas, ça se gagne). Dernier « step » avant une éventuelle consécration et surtout, finaliser une très belle saison avec le titre de Division 2 (14 victoires, 1 nul et une seule défaite), avec six points d'avance. L'équipe a les capacités de gagner cette finale et tout se jouera à la volonté et au mental. Etre fort tactiquement, mais surtout gérer émotionnellement l'évènement. »

Luc DEVOUASSOUX et Christophe VALOIS (STF) :

« Avec un groupe sérieux et la bonne ambiance qui y règne, Christophe et moi-même sommes confiants malgré le fait que notre adversaire évolue une division au-dessus. Sur un match, tout est possible, c'est la magie de la coupe. »

« On est fiers de notre pôle féminin avec trois finales de coupe cette saison, et une montée en R1 pour l'équipe à 11. Bravo à toutes les filles et aux bénévoles pour leur investissement. »

Finale U18 : Riorges – Andrézieux Bouthéon



Manuel ANTUNES (Riorges) :

« Pour cette finale, on va rencontrer Andrézieux qui joue au niveau supérieur régional. Ce sera une belle finale ; je suis fier de mon groupe pour l'ensemble de la saison. Sur un match, tout est possible. Que le meilleur gagne ! »

Bafode DIAWARA (Andrézieux) :

« C'est une finale que nous allons aborder sérieusement face à une équipe qui a l'habitude de cette compétition et qui évolue en Région. Le contexte est particulier puisque la finale se joue chez eux. Mon groupe et moi-même restons concentrés sur cette échéance »

Finale U15 : Sorbiers La Talaudière – Fco. Firminy



Julie VALOIS et Elise BRUNEL (STF) :

« Une finale contre un très bon club de Firminy, face à une équipe qui évolue dans la même poule que nous. C'est la première année que nous atteignons la finale et les joueuses sont un peu stressées. Mais le groupe est très solidaire avec beaucoup de qualités, individuelle et collective. J'ai confiance en elles pour décrocher une magnifique victoire. »

« Je suis très heureuse de la présence de nos U15 en finale : c'est la récompense d'un travail de toute la saison. Je sens nos filles motivées et soucieuses de ramener la coupe à la maison. Quel que soit le résultat, je serai fière d'elles. Allez STF ! »

Claire OSTARD (Friminy) :

« Après le bon travail de toute une saison, l'objectif était de faire aussi bien que l'année dernière et donc, d'être en finale. Malgré le stress qui commence à se faire sentir, nous gardons en tête nos valeurs et notre détermination. Le groupe a bien travaillé afin d'être prêt pour cette finale contre STF que nous connaissons bien. L'objectif est la victoire mais au-delà de l'équipe, c'est pour l'ensemble du pôle féminin que nous souhaitons ramener la coupe à la maison. »



RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tournai : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
DISTRIBUTION**
R.D. 1083
42130 STE AGATHE
LA ROUTERESSE
www.france-medailles.com



B
BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier



LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon
Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PicArdi
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B.I.R 1 - ZI La Vieille - 42153 RIORGES
Tél 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 51 - TVA Intr. FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paixse
RESTAURANT



koesio
CONNEXION MAXIMALE

E. LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Étrat
SAINT PRIEST EN JAREZ



MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU *à la maison*
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com



Cp Complémentaire Féminines À 8 / Phase 1		Unique	170
Dimanche	09/06/2024	14H	
28156021	62578.1	(FES8) Psm Foot 1- Sorbiers Talaudiere 1 (FE R2)	Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES
Arbitre centre	CHABANE Nora	2548121306	94 km
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			
40 Ans À 7 / Phase Unique		Poule B	102
Vendredi	07/06/2024	20H	
26955846	56896.2	Ent.S. Haut Forez 1- Veauche Es 2	Stade Benoit Faure à MAROLS
Vendredi	07/06/2024	20H30	
26955844	56894.2	Verrieres As 1- Cote Durieux 1	
26955845	56895.2	Sury Comtal 1- F.C. Luriecquois 1	
26955847	56897.2	Fouillouse Us 1- St Romain Le Puy 1	
26955848	56898.2	Se.Asptt 1- S.Victor/Loir 1	
Vendredi	07/06/2024	Apres-Midi P6	
26955849	56899.2	St Paul En Jarez 1- Villars Us 2	Stade Des Fraries 1 à ST PAUL EN JAREZ
40 Ans À 7 / Phase Unique		Poule C	105
Vendredi	07/06/2024	20H30	
27085096	57137.2	Val D Aix 1- Finerbal 1	
27085097	57138.2	St Martin La Sauvete 1- Lignon Fc 1	
27085098	57139.2	Forez Donzy Fc 1- U.S. Feurs 1	Complexe Sportif Bourdonneau à ROZIER EN DONZY
27085099	57140.2	Montagnes Du Matin 1- Tfc 1	
27085100	57141.2	Precieux Co 1- Montagnes Du Matin 2	
27085101	57142.2	Bois Noirs Fc 1- Chambeon Magneux 1	
40 Ans À 7 / Phase Unique		Poule D	106
Vendredi	07/06/2024	20H30	
27085313	57143.2	Ent.S. St Jean Bonne 1- Ondaine Oc 2	
27085314	57144.2	Ht Pilat Interfoot 2- Marlhés Cs 1	Stade Henri Chazal 2 à ST GENEST MALIFAUZ
27085315	57145.2	St E.Montreyna 2- C.S. Traminots 1	
27085317	57147.2	A.S. Portugais Loire 1- Ondaine Oc 1	
40 Ans À 7 / Phase Unique		Poule E	104
Vendredi	07/06/2024	20H30	
27182850	59132.2	Ht Pilat Interfoot 1- Ric. O Du Montcel 1	Stade Jeannot Brunon à ST JUST MALMONT
27182851	59133.2	Chfeug.Dervau 1- A.S. St Genest Malif 2	
27182852	59134.2	St E.Montreyna 1- A.S. Jonzieux 1	
27182853	59135.2	Planfoy Fc 1- As Faure 1	
27182854	59136.2	A.S. St Genest Malif 1- Villars Us 1	Stade Municipal à ST PAL DE MONS
40 Ans À 7 / Phase Unique		Poule F	103
Vendredi	07/06/2024	20H30	
27122420	57265.2	Fc Bords De Loire 1- Se.Fc St Etienne 1	
27122421	57266.2	F.C. St Joseph St Ma 2- Sch.Feu Vert 1	Stade Robert Et Henri Jullien à ST JOSEPH
27122422	57267.2	St Christo Marcenod 2- Chateauneuf 1	
27122423	57268.2	Schamond E.S. 1- L Horne Us 1	
27122424	57269.2	Cellieu Js 1- St Joseph St Martin 1	

Coupe Loire Seniors / Coupe	Unique	12
------------------------------------	---------------	-----------

Samedi 08/06/2024 18H

28165742 62582.1 (S REG2) Chavanay A.S. 1- Etrat La Tour 1 (S REG2) Stade Roger Villeneuve à VILLARS

Arbitre centre
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

Indispo Délégué principal PANTANO Charly 2558610854

Coupe Valeyre-Leger / Coupe	Poule A	13
------------------------------------	----------------	-----------

Samedi 08/06/2024 14H

28165741 62581.1 (SE D3) Villars Us 2- St Galmier Chamboeuf 2 (SE D1) Stade Roger Villeneuve à VILLARS

Arbitre centre
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

Indispo Délégué principal PANTANO Charly 2558610854

Coupe De La Loire Féminines / Phase Unique	Unique	113
---	---------------	------------

Samedi 08/06/2024 16H

28155959 62575.1 (FE R1) St Etienne 2- Sorbiers Talaudiere 1 (FE R2) Stade Roger Villeneuve à VILLARS

Arbitre centre MUSTAFA Floresa 2545586167 11 km
Arbitre assistant 1 EL OURIAGHLI Selma 9603738549 7 km
Arbitre assistant 2 HASNAOUI Kaoutar 9604081739 5 km
Délégué principal MANESRI Souhil 9603137551 25 km

Coupe Féminines À 8 / Phase 1	Unique	116
--------------------------------------	---------------	------------

Dimanche 09/06/2024 16H

28156032 62579.1 (FES8) Firminy Inersport 2- Ent.Lignon St Martin 1 (FES8) Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES

Arbitre centre SMAHI Lina 2547764214 81 km
Arbitre assistant 1
Arbitre assistant 2

Coupe Loire U18 Féminines / Phase Unique	Unique	114
---	---------------	------------

Dimanche 09/06/2024 12H

28156016 62577.1 (U18F R2) Riorges 1- Andrezieux-Boutheon 1 (U18F R1) Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES

Arbitre centre MORAIS DIAS Amelia 2548342618 89 km
Arbitre assistant 1 SMAHI Lina 2547764214 81 km
Arbitre assistant 2 CHABANE Nora 2548121306 94 km

Coupe Loire U15 Féminines / Phase Unique	Unique	115
---	---------------	------------

Dimanche 09/06/2024 10H

28155990 62576.1 (U15F) Sorbiers Talaudiere - Firminy Inersport 1 (U15F) 1 Parc Des Sports De Galliéni 1 à RIORGES

Arbitre centre MOUMMOU Hind 2547807613 86 km



RENCONTRES

**COUPES - TROPHÉES
MÉDAILLES**
Lots pour Tournai : www.france-kermesse.com

Vente en ligne

**FOREZ
BOISSONS
DISTRIBUTION**

R.D. 1083
42130 STE AGATHE
LA BOUTERESSE

www.france-medailles.com

INTERSPORT
Le sport, la plus belle des rencontres

BAYLE
Boucher - Charcutier
Traiteur - Pâtissier

SOUCHON
Boissons
Services



LOIRE HAUTE-LOIRE

HG
Hôtel du Golf
Saint-Étienne

france
bleu
saint-étienne loire



terrains de sport engazonnés
stabilisés et synthétiques

technigazon

Téléphone : 07 72 18 95 13
Email : rhonealpes@technigazon.fr

PICARDI
Broderie Textile

Philippe PLAINARD
Gérant -
06 76 95 29 90
philippe@pic-ardi.com

1329 Rue Louise Michel - B1R 1 - ZI La Vieille - 42153 RIORGES
Tel 04 77 78 10 74 - Fax 04 77 70 45 27 - www.pic-ardi.com
Siret : 449 825 009 000 31 - TVA Intr - FR 01 449 825 009 - APE : 1399Z

La Paix
RESTAURANT

Pasquier
brioches

koesio
CONNEXION MAXIMALE

E. LECLERC
SAINT PRIEST EN JAREZ

OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de l'Etrat
SAINT PRIEST EN JAREZ

JCKB
INTERNATIONAL

MAJUSCULE alpha bureau
AU BUREAU & la maison
www.pgdis.com

14 rue de la Talaudière - 42000 Saint-Etienne - poylo@pgdis.com

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Loire
LE DÉPARTEMENT

Coupe Intersport D3 - D4 / Unique		Poule Unique		32
28165527	84655.1 09/06/24 16H30	(SE D3) Roanne Portugais 1	- Commelle Fc 1 (SE D3)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
Arbitre centre	DEMIREL Muhamet		2528720447	
Arbitre assistant 1	PARISEL Fabrice		2038614327	
Arbitre assistant 2	ABBACI Mohamed		2538633111	
Coupe Intersport D5 / Unique		Poule Unique		33
28165566	84656.1 09/06/24 14H	(SE D5) Loire Sornin 3	- Parigny Saint Cyr 2 (SE D5)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
Arbitre centre	CETIN Aytekin		2519413197	
Arbitre assistant 1	DOUSS Hossem		2508665965	
Arbitre assistant 2	SAVSET Sefer		2543564193	
Coupe Intersport U18 / Unique		Poule Unique		35
28154931	84653.1 08/06/24 17H	(U18 D2) Goal Foot 21	- Commelle Fc 21 (U18 D1)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
Arbitre centre	CARMINOT Sullivan		2546338247	
Arbitre assistant 1	BELLAKHDAR Selim		2545985196	
Arbitre assistant 2	ACAR Eray		2545124296	
Observateur principal	LIGOUT Jean Claude		2599860091	
Coupe Intersport U15 / Unique		Poule Unique		36
28154946	84654.1 08/06/24 14H30	(U15 D1) Roannais Foot 42 2	- Riorges 1 (U15 D1)	Parc Des Sports De Galliéni 2 à RIORGES
Arbitre centre	MATHIEU Evan		2546324067	
Arbitre assistant 1	VIAILLY Gabin		2546853702	
Arbitre assistant 2	DUGELET Tom		9602759120	
Observateur principal	LIGOUT Jean Claude		2599860091	